



Droit de paternité avant procédure

Par **gomès b**, le **29/12/2009** à **16:08**

Bonjour,j'ai eu connaissance y a presque 1 an que j'ai une petite fille de 5 ans que j'ai deja rencontré et j'aimerais savoir svp quels sont mes droits et recours pour pouvoir la reconnaitre sachant qu'elle a deja été reconnu par une tierce personne mais cette personne est inapte ainsi que la mère de plus ma fille est placée dans un foyer!en attente d'une reponse de votre part je vous prie de recevoir mes meilleures saluatations

Par **jeetendra**, le **29/12/2009** à **20:36**

[s]Les Avocats du Barreau de La Rochelle tiennent des permanences au cours desquelles ils donnent des consultations juridiques gratuites.

Ces consultations n'ont pas vocation à faire une étude approfondie de votre affaire. Elles permettent de vous orienter, de faire une première évaluation et de vous donner des renseignements appropriés.

Ces consultations sont strictement réservées à ceux qui n'ont pas déjà un Avocat.[/s]

1- Consultations juridiques générales :

- lieu : la Passerelle, mairie annexe, Mireuil (tel 05.46.09.92.01)

- sur rendez-vous

- le jeudi après-midi (sauf l'été).

Bonsoir, le mieux dans votre cas c'est de consulter un avocat pour récupérer votre enfant,
bonne fete de fin d'année à vous.